



Doc. 14248
25 janvier 2017

La nécessité de réformer les politiques migratoires européennes

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, au paragraphe 5, supprimer les mots suivants:

« , dans le contexte, en particulier, de l'échec de l'intégration culturelle et sociale et de la radicalisation de certains jeunes d'origine immigrée, y compris de deuxième et troisième générations ».

Déposé par:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
BONET Sílvia Eloísa, Andorre, SOC
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE

1. 2017 - Première partie de session

